

En préambule, la CGT lit une déclaration liminaire :

- La CGT déplore la baisse du budget de l'action sociale au niveau national et départemental. Cette restriction de subventions touchant ALPAF et EPAF fragilise encore plus les agents des finances dont le pouvoir d'achat a baissé de 7,2 % depuis 2010.
- La CGT dénonce la volonté au niveau national de fermer les structures de restauration de petite taille ainsi que la perte des subventions interministérielles qu'ont pu subir certains agents suite à l'application du PPCR.
- Au niveau local, la CGT s'indigne de la baisse du CAL de 5 596 € et du montant alloué par agent pour l'action sociale (9,57 € par actif et 3,19 € par retraité) alors que l'année 2016 a vu une hausse importante de demande d'aides, notamment, une augmentation de 400 % pour les demandes de logement entre 2015 et 2016).

M. GAULLIER répond que la baisse du budget de l'action sociale est dû à la conjoncture actuelle et que c'est à nous de l'utiliser au mieux. Il explique que le budget de l'action sociale n'est pas subventionné comme celui des comités d'entreprise. Il reconnaît les difficultés rencontrées par les petites structures de restauration qui ont déjà été évoquées et précise que le souci est de maintenir des repas de qualité.

Concernant les chèques-restaurant, il indique qu'il ne pourra pas y avoir de généralisation. Pour les agents passés au-dessus du seuil de l'allocation restauration suite au PPCR, il avoue ne pas savoir si les grilles seront modifiées.

Mme LACHAUD ajoute que le CAL, qui n'avait pas été indexé sur les effectifs depuis 4 ans, tient compte de la baisse du nombre d'agents et que les consultations en Économie Sociale et Familiale auparavant financées par le CAL ne sont désormais plus payées sur ce budget.

Concernant l'ALPAF, les problèmes financiers n'interféreront pas sur les demandes d'aide. Pour l'EPAF, la baisse des subventions ne devrait pas avoir d'impact car le nombre d'enfants partant en colonie est en baisse.

Le nombre de berceaux n'a pas augmenté mais il y a eu une redistribution des coûts avec la mise en place des CESU (aide à la parentalité) pour les 6/12 ans.

Pour finir, Mme LACHAUD justifie l'augmentation locale du nombre de demandes de logement par la réforme des procédures d'attribution : le nouveau système permettrait d'avoir des chiffres plus fiables qu'auparavant, de sorte que la hausse réelle des demandes de logement ne serait pas aussi importante que celle qui résulte des statistiques. Elle précise aussi que les nouvelles procédures d'attribution sont un peu plus lourdes et plus longues.

Mme BERNARDI ajoute que ce système permet une plus grande transparence, car la liste de l'ensemble des logements disponibles est visible par les demandeurs.

I. APPROBATION DU PV DU CDAS DU 13/10/2016

La CGT refuse de signer ce PV, car il y est indiqué que celui de juin 2016 devait être réécrit et représenté. A ce jour, aucune OS ne l'a eu. Mme LACHAUD indique que c'est un oubli et qu'il nous sera envoyé au plus tôt.

II. COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE LA DELEGATION

L'ensemble des documents est relu rapidement car il résume l'activité sur laquelle nous avons travaillé pendant toute l'année. Mme LACHAUD relève, chiffres à l'appui, que les effectifs ont bien diminué :

	2015	2016
Actifs	2 457	2 322
Retraités	2 228	2 123
Enfants	1 704	1 596

Un débat s'engage sur les petites structures de restauration collective. Mme LACHAUD indique être souvent interpellée lors des assemblées générales des associations auxquelles elle assiste, sur des solutions alternatives. L'exemple de Coulommiers, où les membres du bureau ont dû assurer le service pendant une semaine en l'absence du personnel habituel pour éviter que la fermeture durant cette période, est cité. La CGT demande s'il ne serait pas possible d'étendre les attributions du personnel berkani employé pour l'entretien. M. GAULLIER répond que le volume horaire de leurs prestations est figé mais qu'une redistribution entre tâches différentes pourrait être envisagée.

Mme LACHAUD explique que le budget de 1 500 € alloué aux coins repas est intégré dans une enveloppe globale et que, par conséquent, son utilisation n'est pas détaillée. Elle précise que l'activité de 2016 n'est pas terminée et qu'elle ne dispose pas de fonds puisque les dépenses sont payées par la cellule CHORUS.

III. BILAN DES ACTIONS REALISEES DEPUIS LE DERNIER CDAS

Actions réalisées	Nombre de personnes	Prix par personne	Subvention	Dépense
Dany Boon	90	55,00 €	30,00 €	2 700,00 €
Norman	50	36,00 €	20,00 €	1 000,00 €
Cirque Arlette Gruss	1600	11,00 €	11,00 €	17 600,00 €
Goûters	800	4,53 €	4,53 €	3 624,00 €
Chèques-cadeaux	1358	37,00 €	37,00 €	49 688,00 €
Chèques-culture	314	30,00 €	30,00 €	8 948,06 €
Repas des bénévoles spectacle Noël				112,00 €

Le spectacle de Dany Boon a eu un vif succès (25 couples sur liste d'attente).

Les frais de repas des bénévoles, habituellement financé par le budget général de la

Délégation, ont été exceptionnellement imputés sur le CAL pour utiliser au maximum les crédits.

Concernant les chèques-culture, la différence entre le nombre de chèques distribués et le nombre d'ados au 1^{er} janvier 2016 est dû aux mouvements du personnel.

IV. PROJETS 2017 ET CREDITS DU CAL

Le montant du CAL 2017 est fixé à 106 123 €.

1 – Compte-rendu du GT du 13 janvier 2017

La Délégation avait fait 8 propositions (des cirques pour l'essentiel). La CGT avait fait une liste de propositions incluant la comédie musicale *Le Livre de la Jungle* et avait demandé à la Délégation de les budgéter.

2 – Actions de santé publique MGEFi 2017

Les actions des 2 et 14 mars, respectivement à Melun et à Noisiel, sur le thème *Manger, bouger, c'est facile* ont eu un franc succès. Elles se présentaient sous forme d'ateliers. Les participants ont été convoqués le matin ou l'après-midi tous les quarts d'heure pour une meilleure fluidité. Ils ont bénéficié d'une demi-journée d'autorisation d'absence.

M. GAULLIER rappelle que ces actions financées par la MGEFi, donc par les mutualistes, profitent aussi aux non-adhérents.

3 – Repas des retraités du 9 mars 2017

Il se déroulera au *Repaire des Pirates* à Villecresnes.

Seulement 125 participants se sont inscrits. Certains ont trouvé le lieu trop éloigné ; d'autres auraient préféré un service à l'assiette plutôt qu'un buffet à volonté.

4 – Arbre de Noël 2017

Le spectacle retenu est la comédie musicale *Le Livre de la Jungle*, au Théâtre des Variétés, le samedi 18 novembre en deux séances (11h-12h20 et 14h-15h20). Les agents n'auront pas le choix de la séance mais seront répartis par la délégation en fonction de leur Direction d'appartenance (DGFIP, Douanes, ENFiP Noisiel, Directes). Les places au prix public de 24 € ont été négociées à 20 €. 1 500 billets ont été réservés avec une option pour 200 places supplémentaires jusqu'au 15 septembre. En revanche, la possibilité de rétrocéder des places en cas d'inscriptions insuffisantes n'est pas certaine. La dépense sera d'environ 30 000 €.

Les goûters, qui représentent un coût de 4 230 € pour 900 unités, seront distribués avant chaque séance.

Il a été décidé, au vu du prix du spectacle et de la baisse du CAL, que les chèques-cadeau seront de 25 €, soit une dépense de l'ordre de 35 000 €.

Après débat, il a été décidé de maintenir les chèques-culture pour les ados, dans la limite de 20 € et si le budget le permet, soit une dépense d'environ 6 000 €.

De la sorte, une enveloppe d'environ 75 230 € sera nécessaire pour financer l'arbre de Noël.

5 – Sortie familles et retraités 2017

4 sorties sont d'ores et déjà programmées :

- **Jamel Comedy Show** le 18 mars à l'Escale de Melun : 100 places à 25 € (placement libre, aucune négociation possible) ont été attribuées avec une subvention de 15 € par entrée, soit une dépense de 1 500 €. Il n'y a pas de liste d'attente.

- **Parc Astérix** le 13 mai : 300 places ont été retenues et seront attribuées en priorité aux personnes figurant sur la liste d'attente de 2016. Le montant restant à charge des agents est maintenu à 10 €, même si le prix des places a augmenté de 1 €. La dépense sera d'environ 6 300 €.

- **Véronic Dicaire** le 18 mai à Dammarie-les-Lys : 100 places à 53 € ont été réservées et seront subventionnées à hauteur de 30 €, soit une dépense de 3 000 €. La priorité sera donnée aux agents n'ayant pas bénéficié du spectacle de Dany Boon en 2016.

- **Julien Clerc** le 25 novembre à Dammarie-les-Lys : 100 places à 62 € ont été réservées et seront subventionnées à hauteur de 30 €, soit une dépense de 3 000 €. Cette sortie « couple » est ouverte aux actifs dans une proportion de 70 %. Les retraités pourront y participer dans la proportion de 30 % avec priorité à ceux qui n'ont pas participé au repas du 9 mars. La priorité sera donnée aux agents n'ayant pas bénéficié du spectacle de Véronic Dicaire, voire de celui de Dany Boon en 2016.

A la demande de la CGT, les inscriptions aux deux derniers spectacles seront lancées en même temps, pour une meilleure gestion des attributions de places.

La Délégation continue de prospecter pour une sortie parisienne à dominante culturelle, à coupler éventuellement avec une visite de la chocolaterie de Noisiel (proposée par la CGT au GT du 13 janvier). Elle propose aussi les visites des châteaux de Breteuil et de Chantilly à l'automne, chacune pour 50 places. Les devis sont en attente, mais on peut prévoir des dépenses de 1 000 € pour Chantilly et de 500 € pour Breteuil.

V. QUESTIONS DIVERSES

Les assistantes sociales nous informent que leur mouvement se poursuit et qu'elles ne feront donc pas de compte-rendu d'activité.

Cependant, elles nous avisent, que hormis les aides exceptionnelles aux sinistrés des inondations, 2016 a vu les aides pécuniaires augmenter fortement, signe d'une plus grande précarité des agents.

Elles font part d'un projet d'élaboration d'une fiche d'accès à la propriété en ligne, qui permettra aux futurs accédants de mesurer les conséquences financières de leur projet.

Elles informent également de l'existence du site internet *Mes questions d'argent* (en lien avec la commission de surendettement) qui renseigne sur la gestion budgétaire, le financement de projets, les démarches après décès, etc.

La date du prochain CDAS est fixée au 23 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vos représentants CGT FINANCES PUBLIQUES : Patrice BAZIR, Sophie BENCHEIKH, Edith BORUTA, Karen HALBARDIER, Isabelle LOCHOUARN, Denis LOCHOUARN.
--